

18 mar 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 18 mars 2005

Pluies intenses

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme une calamité publique les pluies intenses, localement accompagnées de chute de grêlons de dimension importante, survenues le 30 avril et le 1er mai 2004 sur le territoire de plusieurs communes des provinces de Liège, de Limbourg, de Brabant wallon et de Brabant Flamand et délimitant l'étendue géographique de cette calamité. Le projet délimite également l'étendue géographique de cette calamité

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal considérant comme une calamité publique les pluies intenses, localement accompagnées de chute de grêlons de dimension importante, survenues le 30 avril et le 1er mai 2004 sur le territoire de plusieurs communes des provinces de Liège, de Limbourg, de Brabant wallon et de Brabant Flamand et délimitant l'étendue géographique de cette calamité. Le projet délimite également l'étendue géographique de cette calamité

Les pluies intenses répondent aux critères mentionnés dans la circulaire ministérielle du 30 novembre 2001 relative aux nouveaux critères de reconnaissance des calamités publiques. L'avis de l'IRM indique que les quantités de précipitations horaires ont dépassé les seuils. Des chutes de grêlons ont eu lieu par endroit. Le rapport financier des Gouverneurs des Provinces de Brabant wallon, de Liège, de Limbourg et de Brabant flamand indique que l'estimation du montant global des dégâts dépasse 1.250.000 euros et que le montant moyen par dossier familial dépasse 5.000 euros. Trois assistants administratifs seront recrutés pour la Province de Liège, à charge de la Caisse nationale des Calamités. Il traiteront les dossiers, qui sont estimés à 1.440. Etendue géographique : Province de Brabant Wallon : Jodoigne Province de Liège : Ans, Awans, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Dalhem, Dison, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herve, Liège, Neupré, Pepinster, Plombières, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Thimister-Clermont, Verviers, Visé Province de Limbourg : Lommel, Neerpelt, Overpelt, Riemst, Fourons Province de Brabant Flamand : Bertem, Bierbeek, Herent, Oud-Heverlee

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe